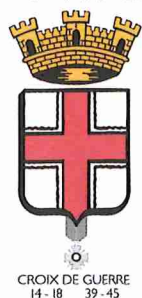


Ville de Blainville-sur-l'Eau

MEURTHE - & - MOSELLE



N°2026-59

ARRETE PERMANENT DES EMPLACEMENTS RESERVES AUX TRANSPORTS PUBLICS COLLECTIFS

Le Maire de Blainville-sur-l'Eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 et L 2213-3,
Vu le Code de la route et notamment les articles L411-1, R.417-10, R110-2 et R417-1.

ARRETE :

Article 1 : Les emplacements suivants de la voie publique sont réservés pour l'arrêt des transports publics collectifs :

- Cimetière – Route de Mont-sur-Meurthe (RD n°1) 54360 Blainville-sur-l'Eau vers Lunéville,
- Cimetière – Route de Mont-sur-Meurthe (RD n°1) 54360 Blainville-sur-L'Eau vers Nancy,
- Gendarmerie – 19 Avenue Pierre Semard 54360 Blainville-sur-l'Eau vers Lunéville,
- Gendarmerie – 19 Avenue Pierre Semard 54360 Blainville-sur-l'Eau vers Nancy,
- 5 Place de Lorraine 54360 Blainville-sur-l'Eau vers Nancy.

Article 2 : L'arrêt et le stationnement sur les emplacements réservés aux transports publics collectifs sont qualifiés de gênants et par conséquent interdits. Tout véhicule ne respectant pas l'interdiction sera verbalisé.

Article 3 : Une signalisation verticale, conforme à la réglementation est implantée et visible des usagers.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lunéville,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de BLAINVILLE-SUR-L'EAU,
- Le Centre de Secours,
- La Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle,
- Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle,
- Le Centre Technique Municipal de Blainville-sur-l'Eau,
- L'ASVP,
- Monsieur le Président du Conseil Régional Grand Est.

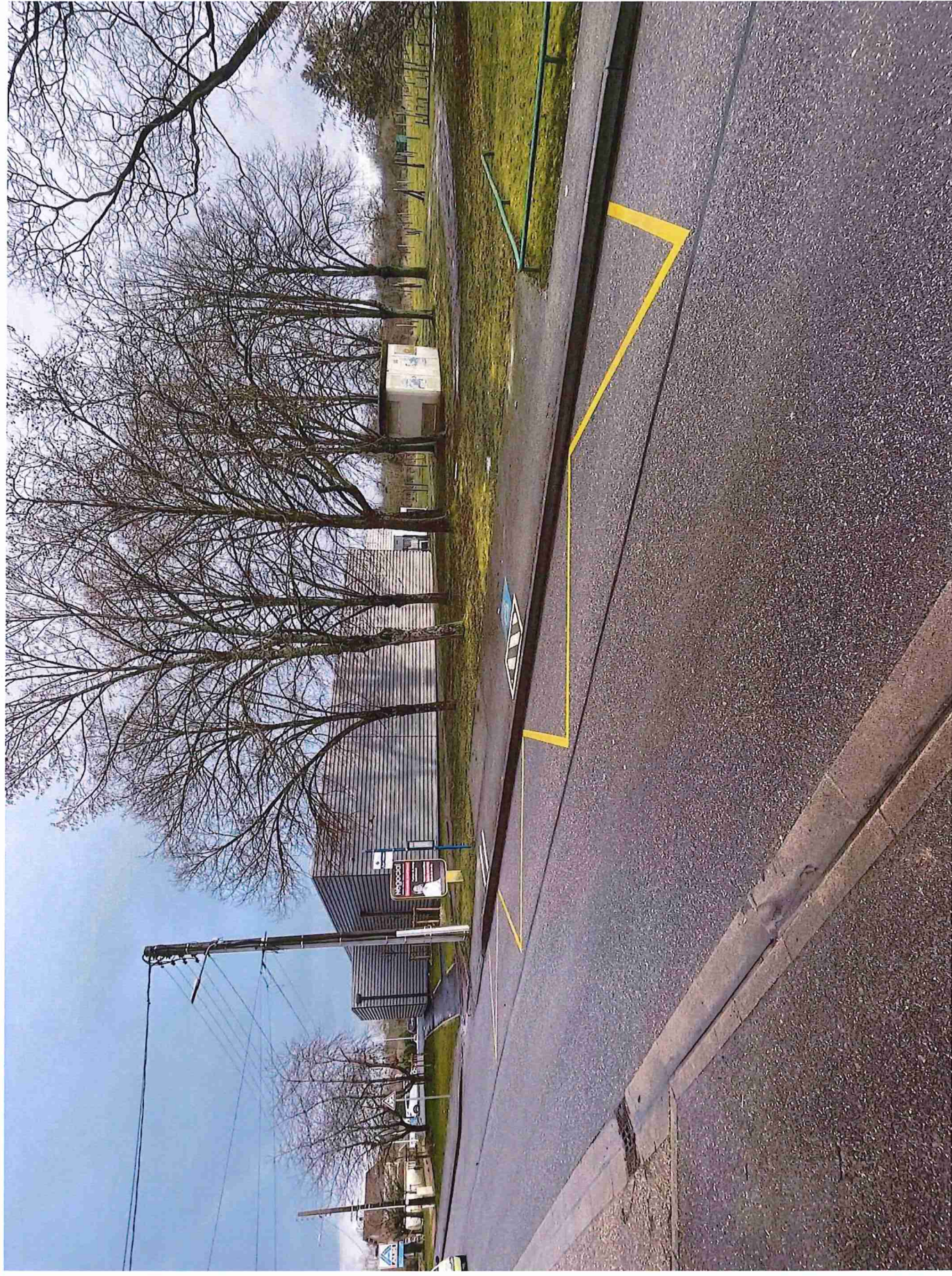
Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, le 21 Septembre 2026

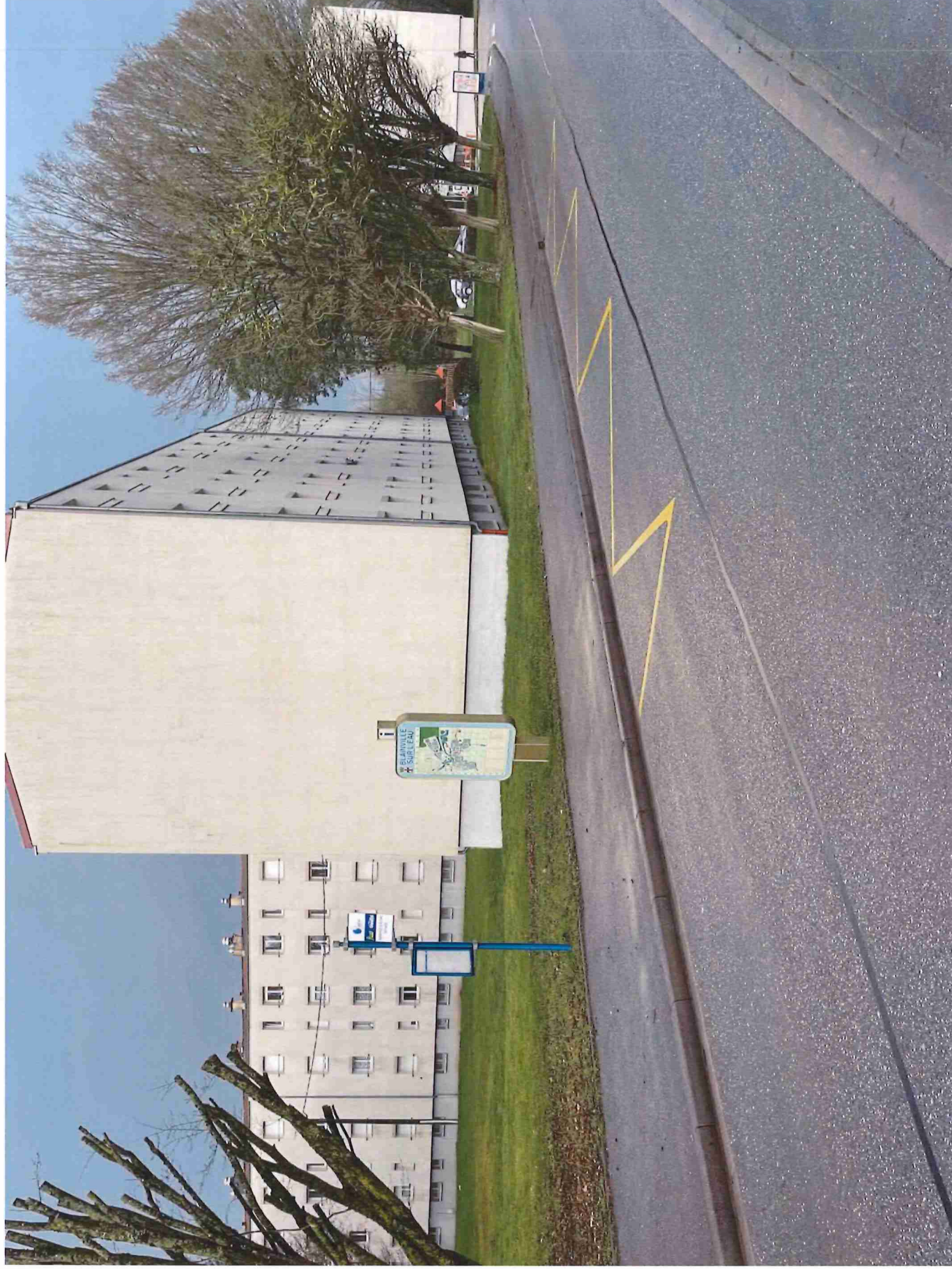
Le Maire,
Olivier MARTET



1 - CIMETIERE – Route de Mont-sur-Meurthe (RD n°1) 54360 DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU VERS LUNEVILLE



2 - CIMETIERE – Route de Mont-sur-Meurthe (RD n°1) 54360 DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU VERS NANCY



Département :
MEURTHE ET MOSELLE

Commune :
BLAINVILLE-SUR-L EAU

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

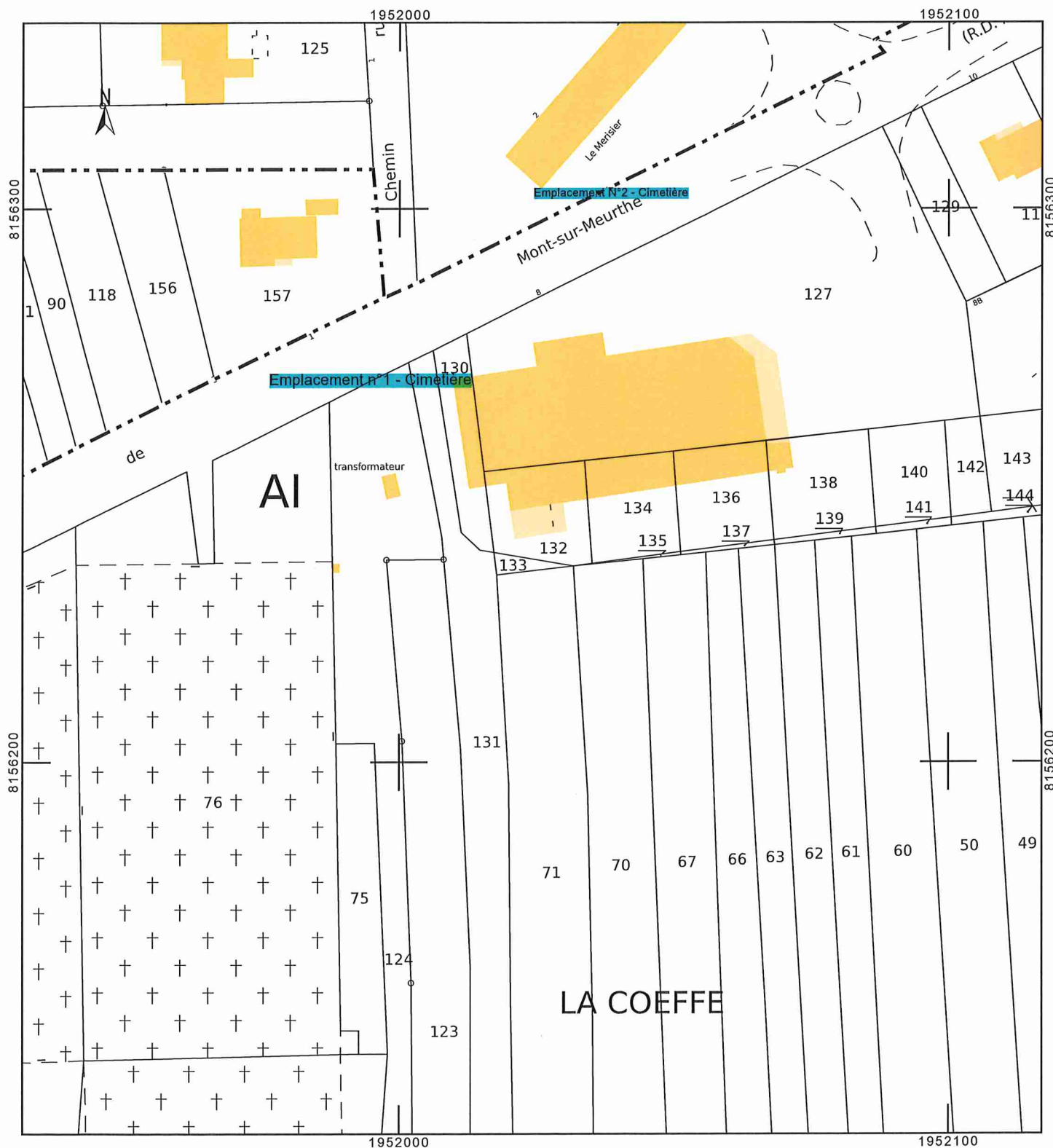
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF Meurthe et Moselle
Cité administrative Maréchal Lyautey
bâtiment Montuelle 54036
54086 NANCY cedex
tél. 03.83.85.48.36 -fax
sdif.meurthe-et-
moselle@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

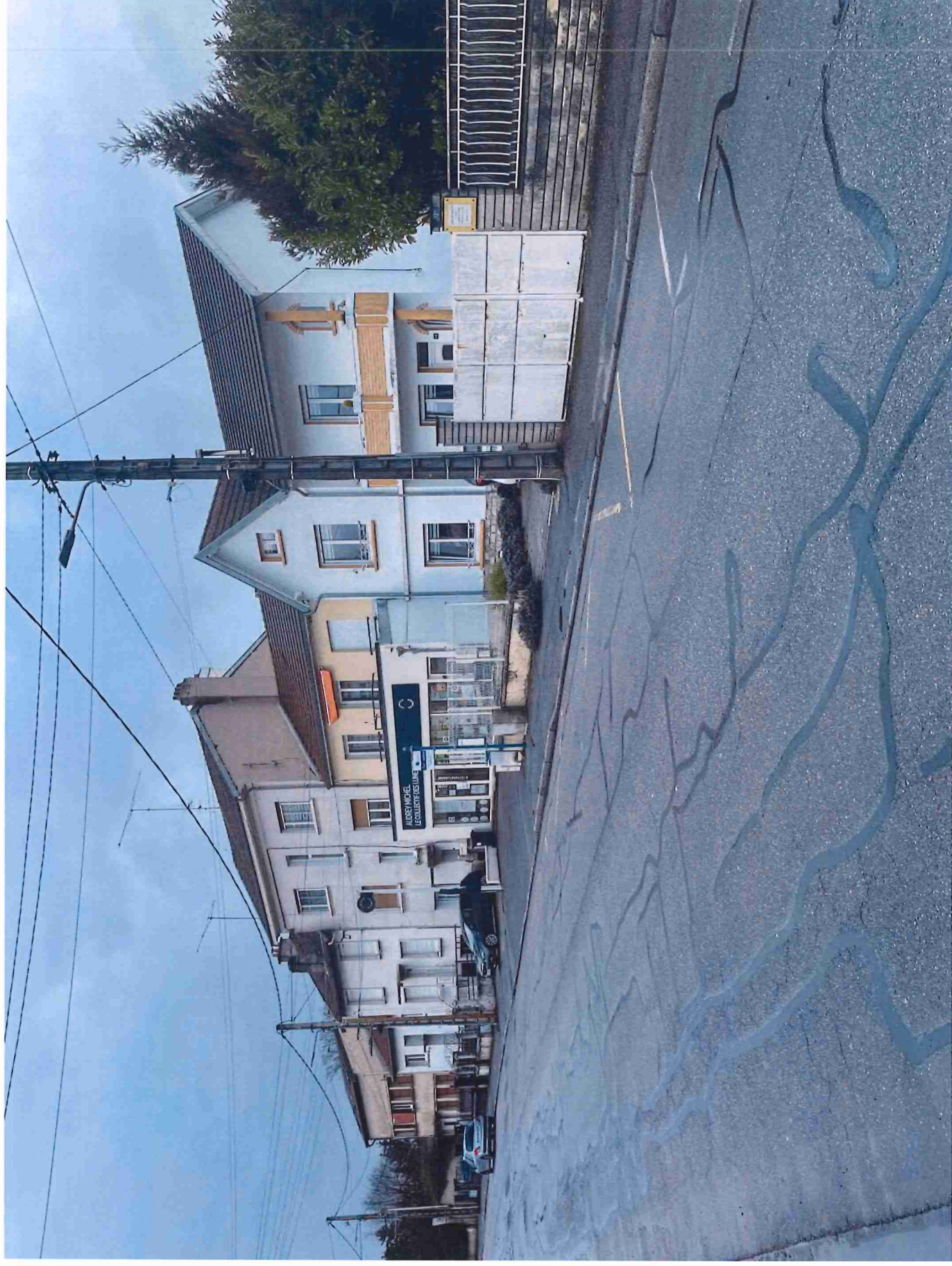
cadastre.gouv.fr



3 - GENDARMERIE - 19 Avenue Pierre Semard 54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU VERS LUNEVILLE



4 - GENDARMERIE - 19 Avenue Pierre Semard 54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU VERS NANCY



Département :
MEURTHE ET MOSELLE

Commune :
BLAINVILLE-SUR-L EAU

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

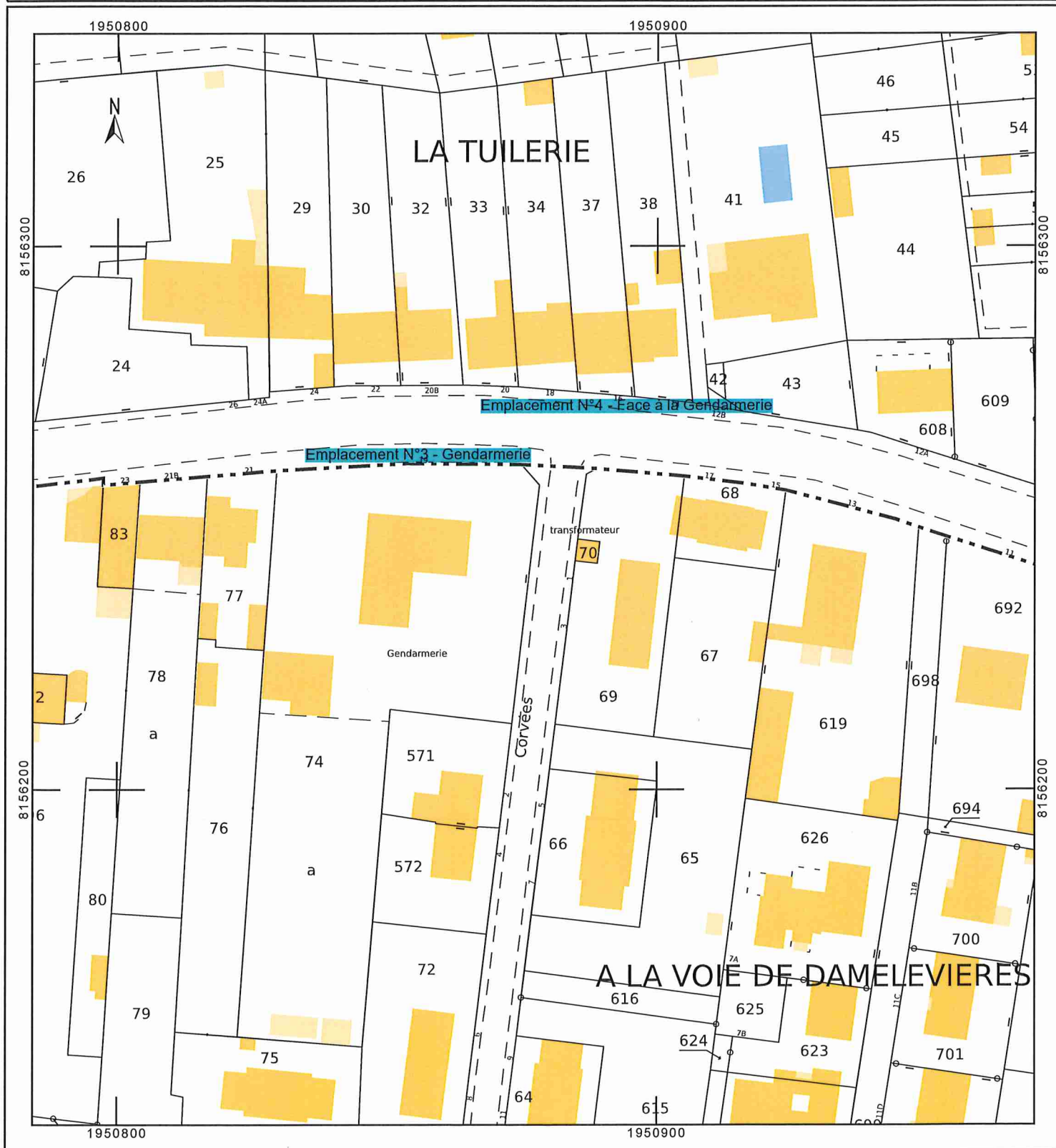
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF Meurthe et Moselle
Cité administrative Maréchal Lyautey
bâtiment Montuelle 54036
54036 NANCY cedex
tél. 03.83.85.48.36 -fax
sdif.meurthe-et-
moselle@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



5 - 5 Place de Lorraine 54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU VERS NANCY



Département :
MEURTHE ET MOSELLE

Commune :
BLAINVILLE-SUR-L EAU

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF Meurthe et Moselle
Cité administrative Maréchal Lyautey
bâtiment Montuelle 54036
54036 NANCY cedex
tél. 03.83.85.48.36 -fax
sdif.meurthe-et-
moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

